

Institut de Microbiologie	PRELEVEMENT D'URINES	MO PRE 001
		V: 02 Date : 24/02/14
		Indice : 0

Historique			
Création du document le :	Objet :	Validé par :	Approuvé par :
23/12/13	Version : 2 Indice : 0		

Validé par :  Le 24/02/2014	Approuvé par :  Le 24/02/2014	Page 1/ 5
--	---	-----------

TAMPON A SEC OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DU DOCUMENT

Ce document reste la propriété du pôle de microbiologie du CHRU de Lille et ne peut être reproduit ou transmis, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, archivage ou tout autre procédé de stockage, de traitement et de récupération d'informations, pour d'autres buts que l'usage du possesseur de ce document, sans la permission expresse et écrite du laboratoire ci-dessus mentionné.

Institut de Microbiologie	PRELEVEMENT D'URINES	MO PRE 001
		V: 02 Date : 24/02/14
		Indice : 0

1. OBJET

- Ce document explicite la réalisation du prélèvement d'urines en vue de réaliser un examen cyto - bactériologique.

2. REFERENCES

- Bactériologie Médicale Techniques usuelles (éd. SIMEP).
- Clinical Microbiology Procedures Handbook.
- Rémic, dernière édition

3. MATERIEL

- Prescription connectée via Cirus : impression d'étiquette de demande
- Monovette ou flacon stérile 40 ml avec bouchon rouge.
- Compresses stériles.
- Savon doux.
- Sac plastique collecteur (pour le petit enfant).
- Seringue, sonde et gants stériles (pour les porteurs de sonde à demeure).

4. METHODOLOGIE

- Le lavage hygiénique des mains est systématiquement réalisé.
- Le recueil doit être pratiqué au moins 3 ou 4 heures après une précédente miction.
- Le prélèvement chez les sujets capables de maîtriser leur miction, est pratiqué selon la technique dite " du milieu du jet ", qu'il s'agisse de sujet de sexe masculin ou féminin.

4.1. Chez l'homme

- Décaloter le gland.
- Réaliser une toilette minutieuse de la zone uro - génitale avec de l'eau et du savon.
- Rincer.
- Réaliser l'antisepsie de la zone uro - génitale avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique.

Validé par :  Le 24/02/2014	Approuvé par :  Le 24/02/2014	Page 2/ 5
--	---	-----------

TAMPON A SEC OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DU DOCUMENT

Ce document reste la propriété du pôle de microbiologie du CHRU de Lille et ne peut être reproduit ou transmis, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, archivage ou tout autre procédé de stockage, de traitement et de récupération d'informations, pour d'autres buts que l'usage du possesseur de ce document, sans la permission expresse et écrite du laboratoire ci-dessus mentionné.

Institut de Microbiologie	PRELEVEMENT D'URINES	MO PRE 001
		V: 02 Date : 24/02/14
		Indice : 0

- Eliminer l'excès d'antiseptique à l'aide d'une compresse stérile.
- Eliminer la première partie de la miction. Le prélèvement d'environ 20 ml d'urine est réalisé dans le courant du jet. La miction se termine en dehors du flacon.

4.2. Chez la femme

- Réaliser une toilette minutieuse de la zone uro - génitale avec de l'eau et du savon.
- Rincer.
- Réaliser l'antisepsie de la zone uro - génitale avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique d'un seul geste de l'avant vers l'arrière.
- Essuyer l'excès d'antiseptique à l'aide d'une compresse stérile.
- Eliminer le premier jet et recueillir dans le milieu de la miction la quantité d'urine nécessaire.
- Recueillir en position accroupie.

4.3. Chez le petit enfant

- Réaliser une toilette minutieuse de la zone uro - génitale avec de l'eau et du savon.
- Rincer.
- Réaliser l'antisepsie de la zone uro - génitale avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique.
- Eliminer l'excès d'antiseptique à l'aide d'une compresse stérile.
- Fixer le sac plastique collecteur à bords adhésifs en pressant sur la périphérie du sac.
- Oter le collecteur si le volume d'urine est suffisant. Ce sac collecteur ne doit pas être laissé plus de 20 minutes. (au delà de ce temps, placer un nouveau sac après avoir recommencé la toilette).

Validé par :  Le 24/02/2014	Approuvé par :  Le 24/02/2014	Page 3/ 5
--	---	-----------

TAMPON A SEC OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DU DOCUMENT

Ce document reste la propriété du pôle de microbiologie du CHRU de Lille et ne peut être reproduit ou transmis, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, archivage ou tout autre procédé de stockage, de traitement et de récupération d'informations, pour d'autres buts que l'usage du possesseur de ce document, sans la permission expresse et écrite du laboratoire ci-dessus mentionné.

Institut de Microbiologie	PRELEVEMENT D'URINES	MO PRE 001
		V: 02 Date : 24/02/14
		Indice : 0

4.4. Chez les porteurs de sonde à demeure

- Clamper le tuyau d'évacuation du sachet collecteur afin de laisser l'urine s'accumuler en amont.
- Désinfecter le site spécifique du dispositif de prélèvement avec une compresse imbibée de solution antiseptique.
- Ponctionner directement avec une seringue le site de prélèvement.

Remarque : Ne pas déconnecter le système de drainage qui doit rester clos.
Ne pas prélever dans le sac collecteur

4.5. Cas particuliers

4.5.1. Ponction sus - pubienne

- La vessie doit être pleine et repérable (la dernière miction doit remonter à 4 - 5 heures).
- Vérifier la présence d'un globe vésical par pression de la région sus - pubienne.
- Utiliser une aiguille type ponction lombaire ou intra - musculaire.
- Réaliser une toilette minutieuse de la zone sus - pubienne avec de l'eau et du savon.
- Rincer.
- Réaliser l'antisepsie de la zone sus - pubienne avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique.
- Eliminer l'excès d'antiseptique à l'aide d'une compresse stérile.
- Introduire l'aiguille au-dessus de la symphyse, dans le plan de la ligne blanche (l'aiguille est dirigée vers le bas).

4.5.2. Sujet non coopératif

- Le sondage vésical évacuateur, généralement exclu chez les sujets coopératifs, est réservé aux grabataires, comateux, oliguriques ou en rétention aiguë.
- Il est pratiqué avec une sonde stérile, le manipulateur étant muni de gants stériles.

Validé par :  Le 24/02/2014	Approuvé par :  Le 24/02/2014	Page 4/ 5
--	---	-----------

TAMPON A SEC OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DU DOCUMENT

Ce document reste la propriété du pôle de microbiologie du CHRU de Lille et ne peut être reproduit ou transmis, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, archivage ou tout autre procédé de stockage, de traitement et de récupération d'informations, pour d'autres buts que l'usage du possesseur de ce document, sans la permission expresse et écrite du laboratoire ci-dessus mentionné.

Institut de Microbiologie	PRELEVEMENT D'URINES	MO PRE 001
		V: 02 Date : 24/02/14
		Indice : 0

4.6. Transport

- Envoyer l'échantillon d'urine et valider dans le système informatique la demande .
- Vérifier l'identité patient entre la demande informatisée et les étiquettes sorties à coller sur l'échantillon
- Placer le flacon d'urine dans un récipient contenant de la glace ou à +4°C si le transport doit dépasser 30 minutes.
- La cytologie peut être réalisée pour les prélèvements qui ont été prélevés dans les 3 heures.

Remarque : Le stockage à + 4°C ralentit la multiplication bactérienne mais ne permet pas une bonne conservation des cellules.

Dans le cas particulier de recherche de Gonocoque, l'urine doit être transmise de suite au laboratoire prévenu au préalable.

Le 1^{er} jet d'urines sera recueilli dans ce cas.

Validé par :  Le 24/02/2014	Approuvé par :  Le 24/02/2014	Page 5/ 5
--	---	-----------

TAMPON A SEC OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DU DOCUMENT

Ce document reste la propriété du pôle de microbiologie du CHRU de Lille et ne peut être reproduit ou transmis, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, archivage ou tout autre procédé de stockage, de traitement et de récupération d'informations, pour d'autres buts que l'usage du possesseur de ce document, sans la permission expresse et écrite du laboratoire ci-dessus mentionné.